

# REGLEMENT DU JEU

## A la recherche du guide d'émeraude (Grand jeu gratuit)

### Article 1 ORGANISATION DU JEU

La société **Châteaux & Hôtels Collection / Vega Gestion**, Société Anonyme au capital de 100 000 euros, numéro de Siret : 382 256 857 00071, ayant son siège social au 84 avenue Victor Cresson à 92441 ISSY LES MOULINEAUX Cedex (et son adresse commerciale 29 rue d'Astorg, 75008 PARIS), ci-après dénommée la « Société Organisatrice »,

organise dans le cadre de son anniversaire de 40 ANS d'existence un jeu gratuit sans obligation d'achat sous forme d'une chasse au trésor intitulée « À LA RECHERCHE DU GUIDE D'ÉMERAUDE », ci-après dénommé le « Jeu »

du lundi 1<sup>er</sup> Décembre 2014 au mardi 31 Mars 2015, selon les conditions définies dans le présent règlement, ci-après dénommé le « Règlement ».

### Article 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne désireuse d'y participer, à l'exclusion :

- des salariés de la Société Organisatrice, des membres de leurs familles en ligne directe (y compris concubins et pacsés) et en ligne collatérale jusqu'au troisième degré ;
- des salariés KORYO (développeur de l'algorithme) et des membres de leurs familles en ligne directe (y compris concubins et pacsés) et en ligne collatérale jusqu'au troisième degré.

La participation à ce jeu est strictement limitée aux personnes majeures.

La participation est limitée à une réponse par foyer (même nom et même adresse postale).

Les inscriptions/identifications incomplètes, erronées, illisibles ou fausses seront considérées comme nulles.

Toute participation, sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ne sera pas prise en considération, et sera considérée comme nulle.

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement par les participants, sans restriction ni réserve, ainsi que l'acceptation de recevoir toutes actualités et informations de la

Société Organisatrice (adresse mail opt-in). La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu tout participant ayant délibérément triché ou falsifié ses réponses.

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire d'inscription. La société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires, concernant l'identité et le domicile et les données des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant au Jeu.

### Article 3 MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer et avoir la possibilité de gagner :

Le participant doit trouver le guide qui offre le lot à gagner parmi les 250 000 guides imprimés et distribués gratuitement.

Le guide est disponible gratuitement dans l'ensemble des maisons Châteaux & Hôtels Collection et sur le site web Chateauxhotels.com, étant précisé que pour toutes commandes en ligne du guide les frais de ports sont à la charge du Client (du demandeur du guide)

Pour savoir si le guide qu'il a entre les mains est le guide « gagnant », le participant devra :

1. En l'absence d'application, télécharger l'application ONprint qui permet de scanner des images en réalité augmentée et les QRcodes.
2. Scanner le dessin du guide ci-dessous ou le QRcode pour accéder au mini site du concours.
3. S'identifier en indiquant :
  - Genre
  - Prénom
  - Nom
  - Adresse e-mail
  - N° de téléphone
  - Date de naissance
  - Code postal
  - Ville
  - Pays
4. Accepter de recevoir les actualités et informations du partenaire Renault

Un message annoncera alors si le participant est l'heureux gagnant ou pas :

- Si perdant :

**Pas de chance,  
vous n'avez malheureusement pas trouvé le guide d'émeraude.**

Nous vous remercions d'avoir joué  
et vous invitons à découvrir les dernières actualités de notre collection sur  
[chateauxhotels.com](http://chateauxhotels.com)

- Si gagnant :

### **FELICITATIONS !**

**Vous êtes l'heureux gagnant d'une Renault CAPTUR d'une valeur de 20 500 € !**

Châteaux & Hôtels Collection va prendre directement contact avec vous dans les prochains jours.

D'ici là, nous vous invitons à découvrir les actualités de notre collection sur  
[chateauxhotels.com](http://chateauxhotels.com)

#### **Article 4 DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

Le guide gagnant (donc le Participant gagnant), est déterminé au hasard par un algorithme de tirage développé par la société KORYO, 43 rue Pierre Valette - 92240 Malakoff / [www.koryo.fr](http://www.koryo.fr).

L'algorithme se base notamment sur le nombre de guides imprimés (250 000), soit le nombre de participants total possible, mais aussi sur le nombre de jours correspondant à la période du jeu soit du 01/12/14 au 31/03/15. La probabilité de gagner évoluera au fur et à mesure sur ce principe.

Le tirage au sort du gagnant se fait en temps réel sur la base de l'algorithme.

#### **Article 5 DOTATION**

Le jeu est doté d'un seul lot :

Un véhicule RENAULT CAPTUR INTENS DCI 90 avec options (Peinture Métal et Strippings) d'une valeur commerciale de 20 500 € TTC.

Pour la réception de son lot, le gagnant devra se rendre dans la concession RENAULT proche de son domicile qui lui sera précisée par la Société Organisatrice, où il commandera le véhicule Captur correspondant à la dotation d'une valeur commerciale de 20 500 € TTC, les frais complémentaires et les options supplémentaires ajoutées par le gagnant seront à sa charge. Le concessionnaire commandera le véhicule et le livrera au gagnant. La Société Organisatrice ne sera pas responsable des délais de livraison.

La dotation devra être acceptée comme telle et ne pourra en aucun cas donner lieu à une contrepartie financière ou à un échange.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un modèle de même valeur et de caractéristiques identiques si les circonstances l'exigent (force majeure).

#### **Article 6 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement, conformément à la Loi (article 9 du présent règlement) peut être obtenu sur simple demande conjointe. Le remboursement s'effectuera au tarif lent en vigueur pour une lettre simple (plis de moins de 20 gr).

Les participants pourront se faire rembourser les frais de connexion internet pour participer au Jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation depuis mobile, sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice :

Jeu Concours « À la recherche du Guide Émeraude » - Châteaux & Hôtels Collection - Service Marketing – 29 rue d'Astorg – 75008 Paris

en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à Internet du participant où apparaissent d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à Internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant.

Étant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technologie, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment la connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est réputé contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucuns frais ou débours supplémentaires.

Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

Lesdites demandes feront l'objet d'un remboursement par lettre-chèque dans un délai de trois à quatre semaines à compter de la réception de la demande.

## **Article 7 UTILISATION DE L'IDENTITÉ DES PARTICIPANTS**

Il est expressément convenu que les participants au Jeu, et plus particulièrement le gagnant, autorisent la Société Organisatrice à diffuser à titre publicitaire, leur nom et prénom, adresse e-mail et ville de résidence, sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot éventuel.

## **Article 8 LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »**

Sauf avis contraire, la Société Organisatrice conservera les coordonnées et données des participants.

Conformément aux dispositions de la loi n° 878-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification ou de radiation aux données nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer en envoyant un courrier à l'adresse suivante : Châteaux & Hôtels Collection - Service Marketing – 29 rue d'Astorg – 75008 Paris.

## **Article 9 DÉPÔT DU RÈGLEMENT ET DEMANDE**

Le règlement du jeu concours est déposé auprès de Maître Philippe VITTOU Huissier de Justice, SELARL VBP (Vittu-Bichon-Pommier), 26 bd Jean-Jaurès - 92106 Boulogne-Billancourt.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Jeu Concours « À la recherche du Guide Émeraude » - Châteaux & Hôtels Collection - Service Marketing – 29 rue d'Astorg – 75008 Paris

## **Article 10 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

La société Châteaux & hôtels Collection / Vega Gestion ne saurait être tenue responsable de tout problème de communication, de connexion au réseau, d'ordinateurs ou de connexions défectueuses.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou du piratage et des risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société Organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident : à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux loteries publicitaires.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, sera tranchée par la Société Organisatrice (Société Châteaux & Hôtels Collection / Vega Gestion) qui statuera souverainement et de manière définitive sans possibilité de recours.

La société Châteaux & hôtels Collection / Vega Gestion se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français à Jeu Concours « À la recherche du Guide Émeraude » - Châteaux & Hôtels Collection - Service Marketing – 29 rue d'Astorg – 75008 Paris.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par e-mail. Aucune contestation ne pourra être reçue passé un mois après la clôture du jeu, soit après le 30/04/2015.